

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Séance du 04 juin 2025

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26

*L'An deux mille vingt-cinq, le quatre juin à dix-huit heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la  
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2025/DELIB/041**

**Objet :**  
*Acquisition d'une  
parcelle cadastrée  
section AX 256*

**Rapporteur :**  
*Philippe de  
BEAUREGARD*

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Christine WINKELMANN ayant donné procuration à Jean-Paul LENER, Antonio MUGA ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Christiane VEZIAN ayant donné procuration à Patricia ROCHE et Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Richard BRANCORSINI.

**Absents excusés :** Isabelle LATARD.

**Considérant la désignation de Madame Patricia ROCHE, comme  
secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Après de multiples échanges avec Grand DELTA, le projet « la résidence le lys », va bientôt être finalisé. Un permis de construire est en cours d'instruction.

Dans le cadre de cet aménagement, il est prévu de réaliser un cheminement piéton entre l'avenue Fernand Gonnet et la rue Alphonse Daudet. Pour ce faire Grand DELTA a prévu une cession à l'euro symbolique d'une bande de terrain à la commune mais il manquait une petite parcelle à l'angle de l'avenue Fernand Gonnet pour finaliser ce projet.

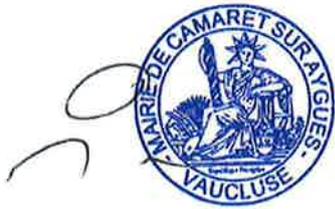
La SARL SEPP représentée par Madame Sandy PROST, propriétaire de ce terrain, a accepté de céder à l'euro symbolique, à la commune, la parcelle cadastrée section AX 256 de 12m<sup>2</sup> nécessaire à la réalisation de cet aménagement.

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'accepter d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section AX 256 d'une contenance de 12 m<sup>2</sup>, sise rue Fernand Gonnet sur notre commune, appartenant à la SARL SEPP représentée par Madame PROST Sandy,
- De charger Maîtres Fanny MONTAGNIER et Stéphane GRAS, notaires associés à Camaret-sur-Aigues, pour la rédaction de l'acte de transaction de propriété,
- De préciser que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune et inscrits au budget primitif 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Patricia ROCHE,  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink that reads 'Roche' with a horizontal line underneath.

Publié le : 12 JUIN 2025

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 10 JUIN 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

